

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le 11/03/2026

ID : 001-200070118-20260310-DEL\_26\_03\_10\_25-DE



## COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du 10 mars 2026**

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice : 36**

**Quorum : 19**

**Présents : 29**

**Représentés : 5**

**Absents : 7**

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Jean-Pierre CHAMPION, Mme Patricia CHMARA, Mme Claude CLEYET-MARREL, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Paul FERRÉ, M. Vincent GELAS, Mme Fabienne GIMARET, M. Richard LABALME, M. Jean-Michel LUX, Mme Patricia MAURY, M. Lucien MOLINES, Mme Christelle PAGET, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT, M. Dominique VIOT, M. Maurice VOISIN,

Étaient absents : M. Franck CALAS (pouvoir à M. Jean-Pierre CHAMPION), M. Romain COTTEY (pouvoir à Mme Marie-Monique THIVOLLE), Mme Nelly DUVERNAY, M. Gaëtan FAUVAIN (pouvoir à Mme Christelle PAGET), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à Mme Magalie PEZZOTTA), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Roger RIBOLLET,

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

#### **N°2026/03/10/25 – Approbation du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029**

Monsieur le Président explique que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a proposé, dans le cadre de son 12<sup>ème</sup> programme d'intervention 2025-2030, d'élaborer un Contrat Eau-Climat à l'échelle des bassins versants de la Veyle et de la Chalaronne pour la période 2026-2029.

Le contrat porte sur le périmètre de trois communautés de communes (Dombes, Val de Saône Centre et Veyle) et deux Syndicats de Rivières (Dombes Chalaronne Bords de Saône et Veyle Vivante). Il est piloté et animé par la Communauté de Communes de la Dombes, en tant que structure porteuse.

Seront signataires du contrat les Communautés de Communes de la Dombes, Val de Saône Centre et de la Veyle, les Syndicats de Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et Veyle Vivante et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône en tant que maîtres d'ouvrage, l'Etat, le Département de l'Ain, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et la Caisse des dépôts et consignations.

Le contrat est la résultante d'une élaboration entre tous les acteurs du territoire et la traduction opérationnelle d'enjeux partagés et validés en Comité de Pilotage des 15 décembre 2025 et 2 février 2026, et s'inscrit dans une démarche pour la préservation de la ressource en eau, la protection et la restauration de la biodiversité et la réduction des pollutions.

Le Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 s'articule autour de 3 volets :

- ✓ Milieux aquatiques et humides, biodiversité
- ✓ Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages
- ✓ Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances)

Il permettra en particulier de restaurer et protéger les milieux naturels (écosystèmes aquatiques et humides, corridors et réservoirs terrestres), d'améliorer la connaissance sur la ressource en eau, de préserver la ressource en eau, de mener des actions de sensibilisation sur les enjeux eau, sobriété et milieux humides, de mettre en œuvre des actions de gestion intégrée des eaux pluviales, de réaliser des travaux d'amélioration de la collecte des eaux usées et de reconstruction de stations d'épuration, et de mener des actions agricoles de réduction des produits phytosanitaires en zones sensibles.

Le programme global du contrat comprend 65 actions pour un montant établi à 36 150 439 euros.

VU le Code général des collectivités territoriales et le Code de l'environnement,

VU les enjeux Eau du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (SDAGE), du Programme De Mesures (PDM) 2022-2027 et du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC) 2024-2030,

VU le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention « Sauvons l'eau 2025-2030 » de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025,

VU les statuts de la Communauté de Communes Val de Saône Centre qui disposent que l'EPCI est compétent en matière d'eau et d'assainissement,

VU le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) « Eau Ain-Dombes-Saône 2050 » signé le 14 janvier 2026,

VU le Projet de Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029,

Considérant que ce contrat permettra de mettre en œuvre, sur la base d'un programme d'actions détaillées, des actions en faveur du petit cycle de l'eau et du grand cycle de l'eau, répondant notamment aux enjeux du SDAGE et de son PDM et du PBACC, et permettra d'obtenir des financements priorités par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,

Considérant que la communauté de communes propose d'y inscrire les opérations structurantes synthétisées dans le tableau ci-après :

Volet	Intitulé de l'action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Val de Saône Centre	Montant prévisionnel de l'opération	Montant prévisionnel d'aide AERMC	Année prévisionnelle d'engagement
POL ASS	Réhabilitation/Renouvellement de collecteurs sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey	380 000 €	187 200 €	2026
POL ASS	Transfert des effluents de la commune de St Etienne sur Chalaronne (PDM 2028-2032) vers la STEP de Mogneneins	1 900 000 €	Action financée hors contrat	2026
POL ASS	Réhausse de lame déversante de 2 DO sur Thoissey et St Didier sur Chalaronne + Reprise de la conduite de surverse du trop-plein du PR général de Thoissey sur 40 ML	80 000 €	40 000 €	2027
POL ASS	Mise en place d'un bassin d'orage au niveau du PR général de Thoissey	2 200 000 €	840 000 €	2027
POL ASS	Mise en séparatif de réseaux sur les communes de Thoissey et St Didier sur Chalaronne avec étude de gestion intégrée des eaux pluviales	950 000 €	319 200 €	2028
POL ASS	Mise en séparatif des réseaux au bourg et lotissement Les Rousses sur la commune de Montceaux	1 450 000 €	490 080 €	2028
POL ASS	Gestion des eaux pluviales du Parc d'activités Actival (Saint-Didier-Sur-Chalaronne) pour sécuriser le captage AEP de Challes (DUP) - 1455 m3 BSR, 1430 ml de réseaux, PR	1 930 000 €	250 000 €	2026
RES ECO	Sensibilisation ludique et pédagogique autour des économies d'eau (événements sensibilisation grand public + aide à l'achat de cuves + communication...) - mutualisation avec la CC DOMBES	12 000 €	6 000 €	2026-2029
<b>Sous total</b>	<b>8 actions</b>	<b>8 902 000 €</b>	<b>2 132 480 €</b>	
Volet	Intitulé de l'action sous maîtrise d'ouvrage des communes de la Communauté de Communes Val de Saône Centre	Montant prévisionnel de l'opération	Montant prévisionnel d'aide AERMC	Année prévisionnelle d'engagement
POL PLUV	Travaux de désimperméabilisation/déconnexion des réseaux séparatifs < 2000 m² des communes (cours d'école, parking, trottoirs et routes...)	300 000 €	150 000 €	2026-2029
<b>Total</b>	<b>9 actions</b>	<b>9 202 000 €</b>	<b>2 282 480 €</b>	

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 février 2026,

**Le conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré**  
**A l'unanimité,**

**APPROUVE** le Contrat Eau et Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 et ses annexes, joints à la présente délibération et reconnaît la Communauté de Communes de la Dombes comme structure porteuse de pilotage et d'animation du contrat.

**AUTORISE** le/la Président(e) ou son représentant à signer, après le renouvellement du conseil communautaire faisant suite aux élections municipales de mars 2026, le Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 ainsi que tous les documents y afférents et nécessaires à sa mise en œuvre.

**S'ENGAGE** à respecter les objectifs et priorités du Contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne 2026-2029 et à mettre en œuvre, dans la mesure des moyens disponibles, les actions inscrites dans le programme pour lesquelles la Communauté de Communes Val de Saône Centre est maître d'ouvrage.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Fait à Montceaux, le 10 mars 2026.

Le Président,  
 Jean-Claude DESCHIZEAUX



# Contrat Eau et Climat

## Dombes - Veyle - Chalaronne

### 2026 - 2029

## Table des matières

Introduction.....	4
Présentation générale .....	5
1. Le territoire du contrat .....	5
2. La structuration des acteurs de l'eau.....	7
Les enjeux de l'eau du territoire.....	12
3. Enjeux du territoire au regard du SDAGE, du Programme de mesures et du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC).....	12
4. Autres enjeux locaux liés à l'eau.....	13
Le contrat eau et climat Dombes - Veyle - Chalaronne .....	13
5. Contribution du contrat aux enjeux eau du SDAGE du Programme de mesures et du PBACC .	13
6. La structure porteuse du contrat.....	14
7. Adéquation du contrat avec les moyens prévus.....	15
8. Indicateurs de suivi du contrat .....	16
9. Stratégie de sobriété .....	18
10. Stratégie d'infiltration des eaux pluviales .....	20
11. Plan de communication et d'animation.....	21
12. Mise en regard du plan d'action du PTGE et du contrat Eau-Climat .....	21
Sur les 25 actions du PTGE, le contrat Eau-Climat contribue directement à près de 15 actions : ....	21
Le contrat.....	23
Article 1 - Objet du contrat.....	23
2 - Périmètre et structure porteuse.....	25
Article 3 - Durée du contrat .....	25
Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier .....	25
Article 5 – Engagements des signataires .....	26
5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage du contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne .....	26
5.2. Engagement de la structure porteuse .....	26
5.3. Engagement de l'Etat.....	26
5.3.a. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse .....	26
5.3.b. Autres engagements de l'Etat .....	27
5.4. Engagement du Département de l'Ain.....	27
5.5. Engagement de la Banque des territoires .....	28
Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/évaluation du contrat.....	28
Article 7- Modification et résiliation.....	28
Signataires .....	29
Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat .....	31

Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier .....	32
Annexe 3 .....	33
Plan de communication et d'animation mutualisé.....	33

## Introduction

La Communauté de Communes de la Dombes s'est vue proposer le portage du contrat Eau-Climat à l'échelle des bassins versants de la Veyle et de la Chalaronne, avec l'appui de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Ce contrat regroupe la CC Dombes, la CC Val de Saône Centre, la CC Veyle, le Syndicat Mixte Veyle Vivante, le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône. Le Conseil Départemental de l'Ain est partenaire et cofinancier.

Ce contrat s'inscrit dans la continuité des actions menées par les acteurs locaux en faveur de la gestion durable de la ressource en eau, notamment à travers l'élaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ces démarches visent une gestion structurelle et pérenne des eaux superficielles et souterraines, fondée sur la fédération et la coordination locale des acteurs des petits et grands cycles de l'eau.

Les enjeux locaux sont bien maîtrisés sur un périmètre qui a déjà fait l'objet de plusieurs contrats de rivières/de milieux, qui vient d'élaborer un PTGE, et pour lequel un certain nombre d'actions reste identifié dans le programme de mesures du SDAGE.

Plus particulièrement, le diagnostic établi dans le cadre du PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050 a mis en lumière l'urgence d'anticiper les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau, qui pourrait voir sa disponibilité réduite de 30 à 40% à 25 ans seulement. Le plan de 25 actions validé fin 2025, portant à la fois sur la sobriété des usages, la préservation des milieux humides et des sols, ainsi que l'amélioration des connaissances, constitue un document cadre solide pour appuyer la rédaction de ce contrat Eau-Climat, au travers duquel une grande partie des actions peuvent être mises œuvre de façon opérationnelle.

Les actions apparaissant dans ce contrat visent à répondre aux trois volets suivants :

<b>Volet Milieux aquatiques et humides, biodiversité</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Restauration de la continuité sur plus de 4 km de cours d'eau</li><li>- Restauration de la morphologie de cours d'eau sur 0,3 km</li><li>- Plantation de haies et création de mares au sein de trames turquoises (SRDCBS)</li><li>- 400 ha de zones humides sous plan de gestion (SMVV)</li></ul>
<b>Volet Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Amélioration de la connaissance sur la ressource en eau (nappe des cailloutis et rivières associées),</li><li>- Préservation de la ressource en eau,</li><li>- Pérennisation d'une instance de concertation multi-acteurs</li><li>- Actions de sensibilisation sur les enjeux Eau, sobriété et milieux humides auprès du grand public et d'un public scolaire,</li><li>- Sensibilisation de tous les usagers à la sobriété.</li></ul>
<b>Volet Pollution de l'eau (assainissement, gestion intégrée des eaux pluviales, substances)</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions de gestion intégrée des eaux pluviales (bâtiments publics, zones d'activités, cours d'école...),</li><li>- Travaux d'amélioration de la collecte par temps de pluie et travaux de reconstruction de stations d'épuration,</li></ul>



	<i>Bourg Agglomération pour les communes du BV de la Veyle appartenant à GBA</i>
<i>Outils opérationnels (PTGE, PAPI) existants</i>	<i>PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050</i>
<i>Bassins versants du SDAGE concernés</i>	<i>Chalaronne, Veyle, Sereine-Cottey (en partie), Basse vallée de l'Ain (en partie) ; Morbier-Formans (en partie)</i>
<i>Milieux aquatiques (codes des masses d'eau superficielles cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, eaux de transition)</i>	<p><b>BV Chalaronne</b><u>Cours d'eau :</u>  FRDR577a ; FRDR577b = Chalaronne  FRDR12108 = Ruisseau le Relevant  FRDR11703 = bief de Vernisson  FRDR11414 = ruisseau de l'Avanon  FRDR11722 = ruisseau le Moignans  FRDR11120 = ruisseau la Callonne  FRDR11362 = Ruisseau l'Appéum  FRDR10688 = Ruisseau la Mâtre  FRDR10402 = Ruisseau le Rougeat</p> <p><b>BV Veyle</b>  <u>Cours d'eau :</u>  FRDR587a ; FRDR587b ; FRDR2010 ; FRDR583 ; FRDR581 = La Veyle  FRDR582 = Le Renon  FRDR584a ; FRDR584b ; FRDR584c = Le Vieux Jonc  FRDR584d = l'Irance  FRDR580 = La Petite Veyle  FRDR10345 = Bief du Malivert  FRDR10870 = Bief Bourbon  FRDR10343 = Rivière le Menthon  FRDR10672 = bief de rabat  FRDR10037 = ruisseau des Poches  FRDR11083 = bief de pommier  FRDR11378 = bief de le Voux  FRDR10051 = bief des Guillets  FRDR10665 = ruisseau le Cône  FRDR10925 = bief de croix  FRDL41 = gravière de saint-denis-lès-bourg</p> <p><b>BV Sereine-Cottey</b>  FRDR10576 = Rivière la Sereine</p> <p><b>BV Morbier-Formans</b>  FRDR11861 = Ruisseau des Echets</p> <p><b>BV Basse vallée de l'Ain</b>  FRDR10585 = Ruisseau le Toison</p>
<i>Principales nappes (codes des masses d'eau souterraines)</i>	<b>Nappe des Cailloutis</b> FRDG177

*Situation des masses d'eau du territoire vis-à-vis de l'atteinte du bon état*

NB de masses d'eau superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, eaux de transition) dont % en mauvais état écologique	TOTAL = <b>34 ME superficielles</b> , dont 2 en mauvais état écologique, soit environ <b>6 %</b> <u>Détail :</u>
---	---

	BV Chalaronne : 10 (6 en état médiocre et 4 en état moyen) BV Veyle : 21 (dont 11 en état moyen, 8 en état médiocre et 2 en mauvais état) BV Sereine-Cotey : 1 (état médiocre) BV Morbier-Formans : 1 (état médiocre) BV Basse vallée de l'Ain : 1 (état médiocre)
NB de masses superficielles dont % en mauvais état chimique	<b>34 ME superficielles</b> , dont 1 en mauvais état chimique (ruisseau des Echets), soit <b>3 %</b>
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2019)	Pollutions par les nutriments urbains et industriels Pollutions par les pesticides Altération de la morphologie
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2025)	Pollutions par les nutriments urbains et industriels Pollutions par les pesticides Altération de la morphologie Altération de la continuité écologique
NB de masses d'eau souterraines dont % en mauvais état quantitatif	Nappe des Cailloutis – bon état quantitatif. Classée en équilibre fragile dans le SDAGE carte
NB de masses d'eau souterraines dont % en mauvais état chimique	Nappe des Cailloutis – mauvais état chimique

## 2. La structuration des acteurs de l'eau

La figure ci-dessous reprend schématiquement les acteurs mobilisés dans l'étude prospective du PTGE, donnant ainsi une palette large des acteurs concernés par les enjeux de l'eau sur la nappe des Cailloutis de la Dombes.

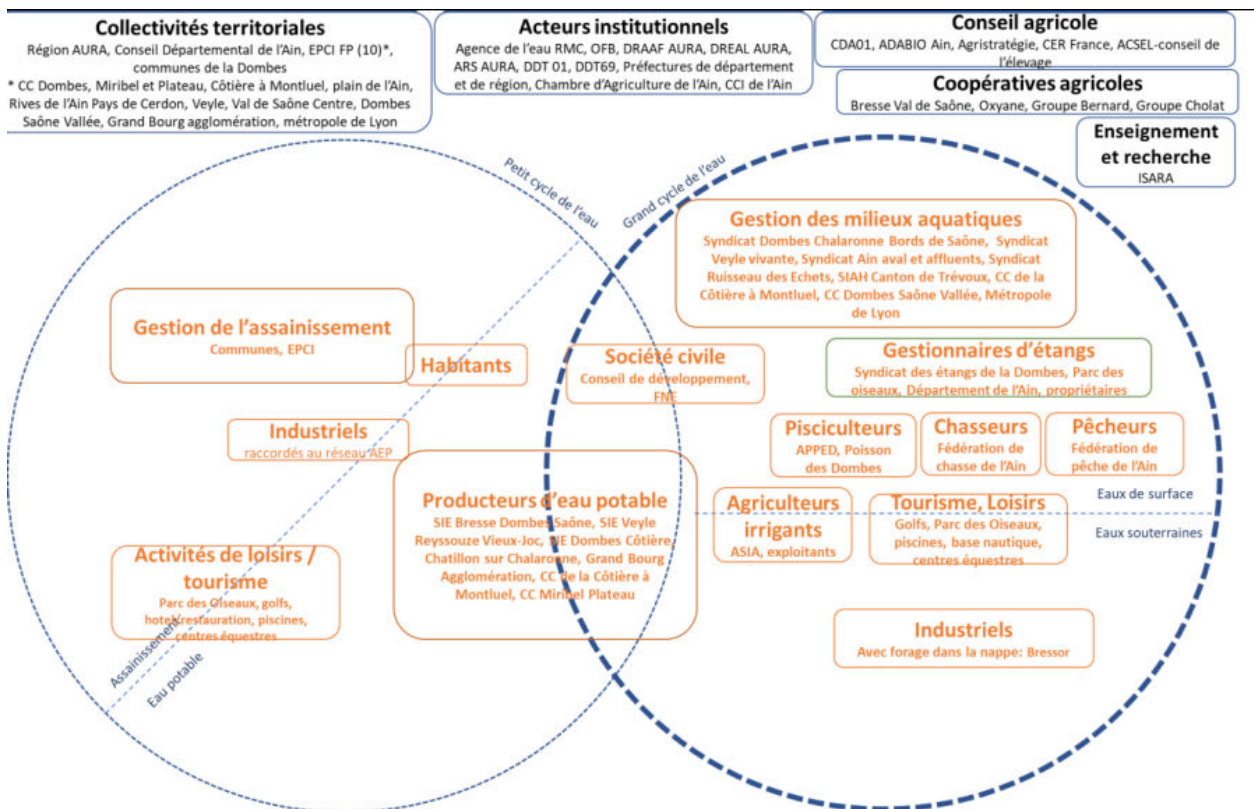


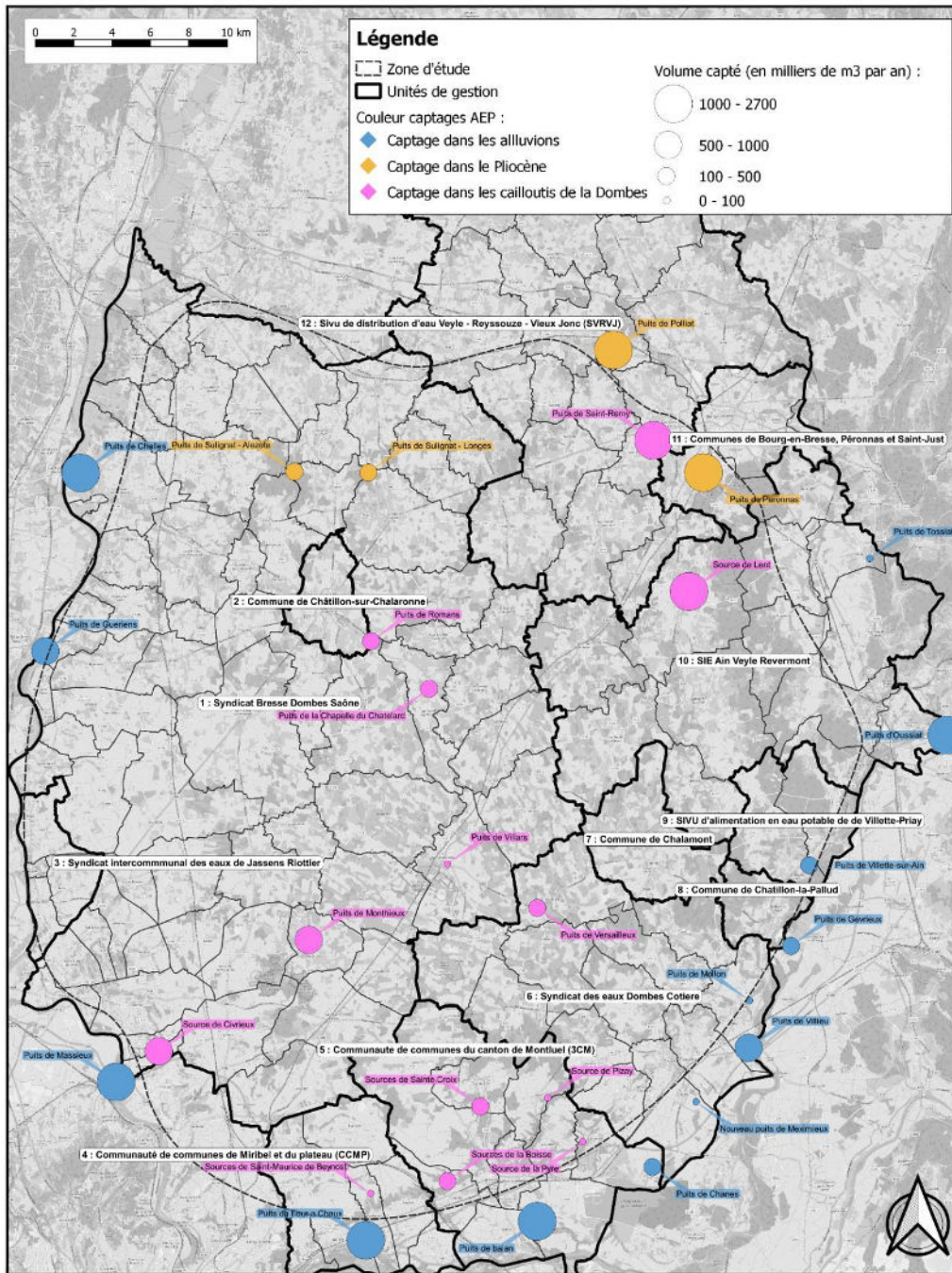
Figure 1 : Sociogramme des acteurs mobilisés dans l'étude prospective du PTGE

De ce schéma, seuls les acteurs du contrats eau-climat Dombes-Veyle-Chalaronne seront mobilisés.

- **Eau Potable** (de la préservation de la ressource à la distribution)

Le périmètre du présent contrat eau et climat recoupe celui de 7 structures compétentes "Eau Potable" de tailles très différentes ; en gras figurent celles qui produisent de l'eau en partie à partir de la nappe des cailloutis de la Dombes :

- Le **syndicat des eaux Bresse Dombes Saône** (BDS) : des 7 Structures, c'est la seule à être signataire du contrat eau et climat. Il s'agit du plus gros syndicat en termes de population desservie (92 000 habitants) et de volume prélevé (6 Mm<sup>3</sup>/an),
- **Grand Bourg Agglomération**, équivalente en termes de population desservie et de volumes produits. GBA porte son propre contrat eau-climat "Reyssouze" ;
- Le **syndicat Veyle - Reyssouze - Vieux Jonc**, rattaché au contrat eau-climat du Grand Bourg Agglomération ;
- La **commune de Chatillon sur Chalaronne** qui a été informée et ne s'est pas manifestée pour inscrire des opérations au contrat,
- Le **syndicat Dombes Côtière** dont deux communes (Versailleux et Birieux) sont situées respectivement sur le bassin de la Veyle et de la Chalaronne. La majorité de ce syndicat se situe sur le bassin versant de l'Ain, qui va engager un contrat eau et climat fin2026/début 2027 et l'essentielle de la production d'eau provient de la nappe d'accompagnement de l'Ain.
- Le SIE Rives de l'Ain, extension au 1er janvier 2024 de l'ex SIE Vilette-Priay aux communes de Châtillon la Palud, Chalamont et St Maurice de Rémons.
- Le SIE Eaux Ain Veyle Revermont, rattaché au contrat eau-climat du Grand Bourg Agglomération.



Principales informations concernant la préservation de la ressource eau potable à sa distribution sur le territoire du contrat :

<b>Schémas directeurs et date de réalisation</b>	Le Schéma directeur AEP du syndicat Bresse Dombes Saône date de 2024
<b>Mode de facturation de l'eau (volumétrique ou forfait)</b>	Volumétrique
<b>Etat d'avancement sur la protection des captages</b>	Animation sur AAC de Civrieux Massieux (inclue dans contrat eau et climat Dombes Saône Vallée)

- **Assainissement** (de la collecte au traitement)

Les Communautés de Communes de la Dombes, de la Veyle et Val de Saône Centre sont compétentes en matière d'Assainissement Non Collectif.

Sur le périmètre de la CC de la Dombes, les communes restent compétentes en matière d'Assainissement Collectif.

Les Communautés de Communes de la Veyle et Val de Saône Centre sont compétentes en matière d'Assainissement Collectif. Elles disposent de politiques tarifaires distinctes :

- Pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre

<p><b>Tarifification de l'assainissement et évolution projetée</b></p> <p>Tarifs rapportés à une facture type 120 m<sup>3</sup>/an, intégrant parts fixe et variable</p>	<p><b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 prix hors taxes, hors redevance AERMC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes de Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Montceaux, Montmerle-sur-Saône : 2,72 € HT/m<sup>3</sup></li> <li>- Commune de Messimy-sur-Saône : 2,69 € HT/m<sup>3</sup></li> <li>- Commune de Chaleins : 2,56 € HT/m<sup>3</sup></li> <li>- Communes de Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux-sur-Saône, Saint-Didier-sur-Chalaronne, Saint-Étienne-sur-Chalaronne, Thoisse : 2,84 € HT/m<sup>3</sup></li> </ul> <p><b>Au 1<sup>er</sup> novembre 2029 (fin de la période de lissage permettant une harmonisation de la part communautaire de la redevance d'assainissement collectif sur les 15 communes de la CCVSC), prix hors taxes hors redevance AERMC (projection selon tarifs actuels de la part délégataire, mis à jour annuellement le 1<sup>er</sup> novembre) :</b>  Tarif unique généralisé de 2,90 € HT/m<sup>3</sup></p>
<p><b>Schémas directeurs et date de réalisation</b></p>	<p><b>Partie Sud du territoire de la CCVSC</b> (Ex-Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières regroupant les communes de Chaleins, Francheleins, Genouilleux, Guéreins, Lurcy, Messimy sur Saône, Montceaux, Montmerle sur Saône) : 2016 – rapport final rendu le 08/08/2016</p> <p><b>Partie Nord du territoire de la CCVSC</b> (Ex-Communauté de Communes Val de Saône Chalaronne regroupant les communes de Garnerans, Illiat, Mogneneins, Peyzieux sur Saône, St Didier sur Chalaronne, St Etienne sur Chalaronne et Thoisse) : 2021 – approbation du schéma par délibération du 28/09/2021</p>

**- Pour la Communauté de Communes de la Veyle**

<p align="center"><b>Tarification de l'assainissement et évolution projetée</b></p> <p align="center">Tarifs rapportés à une facture type 120 m<sup>3</sup>/an, intégrant parts fixe et variable</p>	<p><b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 prix hors taxes, hors redevance AERMC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Biziat : 1,39 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2024)</li> <li>- Chanoz-Châtenay : 0,83 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2013, révision en cours)</li> <li>- Chaveyriat : 1,03 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2024)</li> <li>- Cormoranche : 2,26 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2015, en cours de révision)</li> <li>- Crottet : 1,41 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2011, en cours de révision)</li> <li>- Cruzilles-les-Mépillat : 1,40 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2024)</li> <li>- Grièges : 1,42 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2021)</li> <li>- Laiz (village) : 1,91 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2016)</li> <li>- Laiz (le pin) : 1,36 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2016)</li> <li>- Mézériat : 1,43 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2018)</li> <li>- Perrex : 1,94 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2019)</li> <li>- Pont de Veyle : 1,48 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2016)</li> <li>- Saint-André-d'Huiriat : 1,17 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2025)</li> <li>- Saint-Cyr-Sur-Menthon : 1,48 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2023)</li> <li>- Saint-Genis-Sur-Menthon : 1,30 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2025)</li> <li>- Saint-Jean-Sur-Veyle : 1,61 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2023)</li> <li>- Saint-Julien-Sur-Veyle : 1,59 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2024)</li> <li>- Vonnas : 1,62 € HT/m<sup>3</sup> (SDA 2013, révision en cours)</li> </ul> <p><b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2027, même tarifs sauf pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-André-d'Huiriat : 1,64 € HT/m<sup>3</sup></li> <li>- Saint-Julien-Sur-Veyle : 1,89 € HT/m<sup>3</sup></li> </ul> <p><b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2028, même tarifs sauf pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saint-André-d'Huiriat : 2.06 € HT/m<sup>3</sup></li> <li>- Saint-Julien-Sur-Veyle : 2.19 € HT/m<sup>3</sup></li> </ul>
--	--

Les travaux d'assainissement sur Chaveyriat et Chanoz-Chatenay ne sont en l'état pas éligibles à une aide de l'agence car ces communes disposent d'un prix de l'assainissement inférieur à 1,15 €/m<sup>3</sup>.

Les communes dont les SDA date de plus de 10 ans (antérieurs à 2016) doivent rapidement engager un nouveau SDA (sont concernées Crottet, Cormoranche, Chanoz-Chatenay).

**- Gestion des Eaux Pluviales**

Compétence à ce jour intégralement exercée par les communes à l'exception de celles appartenant à Grand Bourg Agglomération (compétence obligatoire pour les Communautés d'Agglomération).

**- Grand cycle (compétence GEMAPI)**

La compétence GEMAPI est portée par les syndicats de rivières à qui les EPCI ont délégué l'exercice de cette compétence. Cela concerne sur le périmètre du présent contrat :

- Bassin versant SDAGE Chalaronne, Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bord de Saône
- Bassin versant SDAGE Veyle, Syndicat Mixte de la Veyle Vivante

Seule exception, sur l'amont de la Sereine à St-André-de-Corcy, en l'absence de syndicat de rivière, la compétence GEMAPI reste exercée par la CCD.

Financement :

- La CCD a instauré la taxe GEMAPI, son produit pour 2025 était de 295 000 €
- La CCVSC a instauré la taxe GEMAPI, son produit pour 2025 était de 146 000 €
- La CCV a instauré la taxe GEMAPI, son produit pour 2025 était de 153 500 €

## Les enjeux de l'eau du territoire

### 3. Enjeux du territoire au regard du SDAGE, du Programme de mesures et du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique (PBACC)

Les enjeux du territoire au regard du SDAGE, du PDM et du PBACC sont présentés en annexe 1.

PBACC : profil de vulnérabilité du territoire

Code Sous bassin versant SDAGE	Nom sous bassin versant SDAGE	Baisse de la disponibilité en eau	Perte de la biodiversité aquatique	Perte de la biodiversité humide	Assèchement des sols	Détérioration de la qualité d'eau	Risques naturels liés à l'eau
SA_04_06	Veyle	3	5	5	5	5	4
SA_04_03	Chalaronne	2	5	5	5	5	2
RM_08_13	Sereine - Cottey	5	5	5	4	5	2
RM_08_10	Morbier - Formans	5	5	5	3	5	4
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	3	5	4	4	4	3

### Urgence à agir vis-à-vis du PBACC

Degré de vulnérabilité :



PBACC : Territoire concerné par un défi territorialisé

Code Sous bassin versant SDAGE	Nom sous bassin versant SDAGE	Défi 9 : Mettre en œuvre une démarche PTGE	Défi 15 : Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides	Défi 19 : (Accompagner 30 filières locales) et 20 (Multiplier par deux les surfaces désimpermeabilisées)	Défi 23 : Mettre en œuvre des démarches de flux de pollution admissible	Défi 24 : Mettre en œuvre une démarche PEP/PAPI
SA_04_06	Veyle	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
SA_04_03	Chalaronne	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
RM_08_13	Sereine - Cottey	Oui	Oui	Non	Oui	Non
RM_08_10	Morbier - Formans	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	Oui	Oui	Non	Non	Non

Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique comporte 30 défis à mettre en œuvre sur les territoires où l'impact du changement climatique est le plus fort. En complément, 6 défis sont ciblés sur des sous-bassins versant particulièrement vulnérables.

La Chalaronne et la Veyle, ont une vulnérabilité maximale à la perte de biodiversité aquatique et humide, ainsi qu'à l'assèchement des sols et à la détérioration de la qualité de l'eau. Les autres bassins

versants sont indiqués afin d'intégrer les enjeux de la Serein (BV Serein-Cottey), du Ruisseau des Echets (BV Morbier-Formans) et du Toison (BV Basse vallée de l'Ain) à la réflexion globale.

#### 4. Autres enjeux locaux liés à l'eau

Le plateau dombiste est marqué par la présence d'un vaste réseau d'étangs peu profonds (1400), dont la surface cumulée avoisine les 12 000 hectares. Ces étangs sont principalement d'origine anthropique. Ils ont été aménagés dès le Moyen-Âge par les moines pour mettre à profit le modelé naturel de ce terroir limono-argileux hydromorphe et exploiter les nombreuses dépressions naturelles, trop humides pour être cultivées, à des fins piscicoles, tradition ancestrale unique qui perdure aujourd'hui. Les étangs de la Dombes sont le siège d'une biodiversité aussi fragile que remarquable, qui fondent véritablement l'identité du territoire, raison pour laquelle ce territoire entretient un rapport très fort avec la gestion de l'eau en général.

Les étangs de la Dombes sont reconnus comme zone humide d'importance internationale, grâce à sa labellisation RAMSAR en 2023.

Les sécheresses successives des dernières années ont mis en tension une ressource en eau qui, jusque-là, n'avait jamais montré de réels signes de fragilité. Outre l'impact direct sur les milieux aquatiques (baisse significative du niveau de remplissage des étangs et du débit des cours d'eau), les conditions climatiques de ces dernières années ont également impacté la nappe des cailloutis, réputée robuste : baisse de productivité de certains captages, baisse continue du niveau piézométrique en certains endroits de la nappe traduisant un déficit de recharge important. Cette situation préoccupante a amené l'ensemble des acteurs du territoire, dont les collectivités, à se mobiliser pour une gestion de l'eau à la fois coordonnée et concertée. Le territoire peut s'appuyer aujourd'hui sur le PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050, signé par l'ensemble des acteurs locaux le 14 janvier 2026.

## Le contrat eau et climat Dombes- Veyle- Chalaronne

#### 5. Contribution du contrat aux enjeux eau du SDAGE du Programme de mesures et du PBACC

La contribution du contrat aux enjeux du SDAGE, de son Programme de mesures et du PBACC est présentée en Annexe 1 du présent document (*cf. Annexe 1 « Grille d'analyse des enjeux eau du SDAGE au regard du PBACC »*).

Le contrat Eau-Climat se présente également comme un outil opérationnel pour la mise en œuvre des actions du PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050 dont le plan d'actions vise à répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau souterraine, de surface (cours d'eau, chaînes d'étang) et de la biodiversité.

Le contrat Eau-Climat Dombes - Veyle - Chalaronne intègre un volet important sur l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau et des milieux naturels. En effet, le diagnostic du PTGE a mis en lumière les limites en termes de connaissances sur le fonctionnement de l'hydrosystème Dombes, qu'il s'agit d'affiner dans la phase opérationnelle. Ainsi, les actions du contrat Eau-Climat proposent

d'enrichir l'état actuel des connaissances sur les volumes disponibles et les relations nappes/rivières, afin de viser le développement d'un modèle hydrogéologique à l'échelle de la nappe des Cailloutis. En parallèle de cet approfondissement de la connaissance, la nécessité de se doter d'un outil cartographique partagé et structuré émerge également, dans le but de collecter et mutualiser les données des différents acteurs de l'eau et de la biodiversité sur le périmètre et de les valoriser.

La stratégie de sensibilisation/communication pluriannuelle qui accompagne le présent contrat Eau-Climat se présente comme un autre pilier du contrat. Alerter, informer et responsabiliser le grand public et les scolaires constitue un enjeu fort pour atteindre les objectifs de réduction des prélèvements et de préservation de la ressource en eau.

Le contrat Eau-Climat est en interaction avec les enjeux eau et biodiversité des zones Natura 2000 « la Dombes », de 47 540 Ha, de l'ENS des étangs de la Dombes et de l'ENS « bocages et prairies humides de la basse vallée de la Veyle » (752 Ha), ainsi que ceux des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), des SCoT ou encore des CRTE des trois intercommunalités.

Le contrat EC est en interaction avec d'autres dispositifs structurant traitant de l'eau et des zones humides, que ce soient des programmes agroenvironnementaux (PSE, PAEC) ou le programme LIFE de l'adaptation au changement climatique et de la biodiversité des étangs de la Dombes. Le contrat EC est complémentaire en apportant des moyens sur la connaissance de la ressource, son fonctionnement, la restauration de milieux naturels et la préservation de la qualité de l'eau. Contrat EC et LIFE se déploieront sur des espaces différents. Déployé sur la période 2026-2032, le LIFE Dombes renforce les actions en faveur des étangs, des prairies et des zones humides du site Natura 2000, en cohérence avec les dispositifs existants et en étroite collaboration avec les propriétaires et gestionnaires d'étangs. Il mobilise plusieurs partenaires techniques — l'APPED, l'ISARA, le SRDCBS, le SMVV, le CEN Auvergne-Rhône-Alpes et la LPO — sous la coordination de la Communauté de Communes de la Dombes, qui assurera également le portage d'une part significative des actions opérationnelles.

L'instance du contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalarnon se réunira sous deux formes, réunissant les partenaires techniques et financiers (CCD, CCVSC, CCV, SRDCBS, SMVV, SEP BDS, AERMC, Département de l'Ain, Etat) : le comité de pilotage et le comité technique. Un lien privilégié sera établi avec les instances du PTGE pour informer l'ensemble des acteurs de la ressource en eau et les autres porteurs de contrats EC à l'échelle du plateau dombiste, notamment par une présentation annuelle de l'état d'avancement des actions du contrat eau et climat.

Les membres du COPIL ont été sollicités pour l'élaboration du contrat Eau-Climat le 15 décembre 2025. Cette première instance de dialogue a permis de fixer l'organisation sur le suivi du contrat sous la forme de COPIL annuels. Au minimum une fois par an et selon les nécessités, l'instance de gouvernance du contrat Eau-Climat se réunira afin d'évaluer l'état d'avancement des actions mises en place et de fixer des orientations sur les suites à mener. Un bilan à mi-parcours du contrat (2 ans : 2027) sera effectué avec la présentation des actions engagées, leur état d'avancement, les actions complémentaires à engager et les indicateurs permettant l'évaluation de la démarche. Un bilan final sera réalisé à l'issue des quatre années du contrat Eau-Climat (2029). Chaque réunion donnera lieu à un compte-rendu.

## 6. La structure porteuse du contrat

La structure porteuse du contrat est en charge :

- de piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer le contrat
- d'animer et de coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définie par l'instance de gouvernance.

La Communauté de Communes de la Dombes est la structure porteuse du contrat. Constituée de 36 communes pour environ 40 000 habitants, la CCD anime la démarche PTGE à l'échelle de la nappe des Cailloutis.

Elle a la charge de la coordination du contrat : organisation et animation des différentes instances de concertation, suivi de la démarche et coordination avec les différents partenaires du contrat. Elle sollicitera au besoin ou a minima une fois par an, les membres du Comité Technique et du Comité de Pilotage pour que chacun contribue à la synthèse de l'avancement des actions inscrites au contrat et mette à jour la feuille de route. L'animateur du contrat EC sera en charge également de la démarche PTGE. L'animation du contrat s'appuie sur la dynamique PTGE, d'où la proposition dans le contrat EC d'actions mutualisées répondant à la stratégie PTGE.

## 7. Adéquation du contrat avec les moyens prévus

L'enveloppe prévisionnelle globale du contrat Eau-Climat Dombes - Veyle - Chalaronne s'élève à environ **36,1 millions** d'euros d'opérations pour un total de **65 actions**.

Un tableau financier, récapitulant l'intégralité des actions inscrites au contrat Eau-Climat, est joint en Annexe 2. Il détaille les moyens financiers à mettre en œuvre pour chaque maître d'ouvrage et le taux de participation des organismes financeurs.

La CC Dombes :

- animera la gouvernance du contrat eau-climat en lien direct avec la gouvernance du PTGE.
- compilera des données sur l'avancement des différentes actions

Chaque maître d'ouvrage assurera le montage et la mise en œuvre de ses actions.

1.2 ETP sera consacré à la CC Dombes à l'animation du contrat EC, du PTGE et à la mise en œuvre des actions CC Dombes de ces démarches.

En résumé, la répartition par maître d'ouvrage est la suivante :

	Budget prévisionnel	Nombre d'actions inscrites
Communauté de Communes de la Dombes	3,198,500 €	12 actions
Communauté de Communes Val de Saône Centre	8,902,000 €	8 actions
Communauté de Communes de la Veyle	7,746,839 €	9 actions
Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône	2,238,100 €	15 actions
Syndicat Mixte Veyle Vivante	4,230,000 €	12 actions
Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône	9,335,000 €	7 actions

Actions portées par des communes à déterminer	500 000 €	2 actions
<b>TOTAL</b>	<b>36,150,439 €</b>	<b>65 actions</b>

Avec une participation du Département de l'Ain de **2 506 296 €**, soit environ **7 %** et de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC) de **10 091 380 €**, soit environ **28 %**.

Sur les 65 actions proposées dans le cadre du contrat EC Dombes-Veyle-Chalaronne, **65%** d'entre elles **relèvent du PBACC et/ou du PDM**.

4 actions citées dans le contrat, prêtes à être engagées, seront financées hors contrat par l'agence de l'eau, afin de réduire l'enveloppe des aides de l'agence (les aides attribuées via les contrats ne peuvent excéder 60% du budget de l'agence). Ces 4 actions représentent un montant de travaux de 7,5 M€ (cf. Annexe 2).

## 8. Indicateurs de suivi du contrat

Chaque action aura un résultat chiffré. Chaque action aura un bilan synthétique. Mais toutes ne sont pas reprises ici via un indicateur spécifique. Le suivi du contrat repose sur une sélection d'indicateurs illustrant les différents enjeux. L'ensemble des indicateurs suivi alimentera une évaluation quantitative et qualitative de la réalisation du contrat.

Indicateurs généraux	Unités de référence ou objectifs chiffrés à atteindre
Consommation de l'enveloppe des aides	% du montant contractualisé
Dont consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	% du montant d'aides spécifiques contractualisées
Nb de réunions de l'instance de gouvernance	1 COTECH et 1 COPIL par an minimum sur la durée du contrat
Mettre en place une instance solide de gouvernance multiusage à une échelle pertinente (en lien avec un futur SAGE)	<u>Défi 27</u>

	Nb actions prévues 8 défis PBACC prévus à travers une 60 <sup>aine</sup> d'actions soutenues	Nb actions réalisées Contribution aux défis PBACC
Publications de l'observatoire		

Réalisation d'une cartographie des zones d'infiltration préférentielle	Carte/ surface des zones	
Mise en œuvre du PTGE : Etude hydrogéologique poussée à l'échelle de la nappe des cailloutis de la Dombes	Étude validée	<u>Défi 9</u>
Mise en œuvre du PTGE : Volumes d'eau économisés (AEP, IND, Agri)	16% de réduction en 2030 par rapport à 2019 (stabilisation pour l'agriculture)	<u>Défi 9</u>
Linéaire de réseau d'eau potable renouvelé	13 500 ml	<u>Défi 5</u>
Nb de kits hydro-économiques distribués	Résultat à évaluer en fin de contrat au regard de la population	
Nb de cuves eau de pluie distribuées	200 cuves par an	
Linéaires de cours d'eau restaurés	4,500 ml	<u>Défi 11</u>
Surface de zones humides sous plan de gestion	550 ha	<u>Défi 12 :</u> <u>uniquement</u> <u>surfaces ZH</u> <u>restaurées</u>
Porter à connaissance le PGSZH du BV Chalaronne	Réunion locales avec les communes du territoire	<u>Défi 15</u>
Nb de haies (restaurées ou plantées et mares (restaurées ou créées))	5450 ml + 50 mares	<u>Défi 16</u>
Nb de formations et nombres d'agriculteurs mobilisés	3 journées de formation – 25 agriculteurs par an	

Mise en œuvre du PTGE : Nombre de communes accompagnées pour un diagnostic sobriété et bénéficiant d'un plan actions	6 communes	<u>Défi 9</u>
Mise en séparatif	6 000 ml	
Nombre de STEP réhabilitées dans le cadre du contrat	3	
Surface déconnectée / désimperméabilisée	6000 m <sup>2</sup>	<u>Défi 22</u>

Nombre de scolaires bénéficiant d'animations pédagogiques	200 classes	
Surface agricole ayant adoptée de nouvelles pratiques de production	Ha	<u>Défi 19</u>
Surface de prairies intégrées dans un système de valorisation/ Surface de prairies du territoire	Ha	<u>Défi 19</u>
Zones sensibles de captage et d'infiltration préservées	Ha	<u>Défi 19</u>
Nombre de visiteurs sensibilisés (fréquentation des sentiers pédagogiques)	Nb	

## 9. Stratégie de sobriété

Les bassins versants de la Chalaronne et de la Veyle sont identifiés dans le SDAGE comme nécessitant des actions fortes d'adaptation au changement climatique, en particulier sur les volets biodiversité et sur le niveau trophique des eaux. La nappe des Cailloutis constitue quant à elle une masse d'eau souterraine et aquifère à fort enjeu pour la satisfaction des besoins d'alimentation en eau potable avec des enjeux en termes de préservation du bon état quantitatif et de reconquête de la qualité de l'eau. La Communauté de Communes de la Dombes a piloté une démarche multi-partenariale de Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE), signé le 14/01/2026, qui fixe notamment des objectifs de **réduction des prélèvements de - 16 % pour l'eau potable, - 15 % pour l'industrie** et une **stabilisation pour l'agriculture** par rapport à l'année de référence 2019. Le PTGE a également décliné des objectifs opérationnels pour 2050, auxquels le contrat Eau-Climat veut répondre :

- Consommer moins d'eau et préserver sa qualité
- Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels
- S'appuyer sur les services rendus par les sols
- Améliorer et structurer les connaissances
- Communiquer, sensibiliser, accompagner

La synthèse des actions proposées dans le cadre du **plan de sobriété du contrat Eau-Climat Dombes - Veyle - Chalaronne** est la suivante :

- Efficacité en matière de gestion des infrastructures d'eau potable (SEP BDS)
- Sobriété en matière de consommation d'eau potable (Actions d'animation et de sensibilisation mutualisées)
- Groupe de travail PTGE sur la tarification incitative
- AMI pour les communes de la CCD intégrant un état des lieux des consommations d'eau sur les infrastructures communales et la mise en place d'actions de sobriété par des solutions adaptées
- Financement de près de 200 récupérateurs d'eau de pluie par an et de petit matériel d'économie d'eau dans les foyers à l'échelle de la CCD et de la CCVSC
- Préconisations généralisées dans les documents d'urbanisme
- Diagnostic d'exploitation agricole intégrant la sobriété en matière de consommation d'eau et de prélèvements

→ Stratégie de sensibilisation et d'animation coordonnée pour le territoire de la nappe (Conception de supports à diffuser, information, animations pédagogiques...)

#### \*Efficacité en matière de gestion des infrastructures d'eau potable

Le contrat Eau-Climat Dombes - Veyle - Chalaronne vise à **identifier les ressources stratégiques**, délimiter des **zones de sauvegarde** et mettre en œuvre des **actions de préservation**.

En lien avec le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS) :

- Sécurisation de la ressource
- Renouvellement de conduites prioritaires : objectif de 1,8% de taux de renouvellement (actuellement de 1,4%)
- Renouvellement de conduites à risque
- Identification des gros consommateurs en eau sur 67 communes du SEP BDS et stratégie d'accompagnement (lien avec actions CCI et CMA)

#### \*Sobriété en matière de consommation d'eau potable

Public ciblé : grand public et scolaires sur le territoire des trois EPCI du contrat eau et climat

- 20 % de foyers bénéficiant d'équipement de dispositifs hydro économes. Les indicateurs de suivi se feront sur la base d'enquêtes et lors de diagnostics assainissement collectif et non collectif.
- Sensibilisation d'une soixantaine de classes de primaire et collège par an aux économies d'eau sur le territoire PTGE, soit environ 1 500 élèves par an, avec la création de matériels pédagogiques et de supports de sensibilisation physiques
- Création de supports web pour sensibiliser sur les bonnes pratiques de sobriété
- Stratégie de sensibilisation des foyers avec de l'information sur la sobriété directement sur les factures d'eau : une lettre d'information par an dans tous les foyers
- Deux ateliers événement grand public par an

#### \*Sobriété en matière d'agriculture : s'appuyer sur les services rendus par les sols

Public ciblé : agriculteurs

- Observatoire : amélioration de l'état des connaissances sur les prélèvements (démarche préalable à l'étude volumes prélevables), groupe de travail agricole pour la définition de volumes maximum préconisés (tout le territoire PTGE)
- Promotion de pratiques vertueuses et accompagnement des changements de pratiques pour environ 50 agriculteurs par an, pouvant ainsi remplacer des cultures demandant beaucoup d'eau (territoire CCD)
- Formation et aide à l'installation d'agriculteurs en agroécologie pour environ 10 agriculteurs par an (territoire CCD)

- Tests de culture sans intrants chimiques et modification des systèmes d'exploitation par le développement de cultures à bas intrants (AgroDombes + 3 exploitations par an) –(territoire CCD)
- Développement de la calorisation des filières de production animale à l'herbe avec un groupe d'agriculteurs : stabilisation de la surface en herbe sur le territoire du contrat.

## 10. Stratégie d'infiltration des eaux pluviales

Le contrat EC Dombes - Veyle - Chalaronne se veut ambitieux sur le volet infiltration des eaux pluviales.

### \*Infiltration des Eaux pluviales en milieu urbain

Dans le cadre d'un AMI destiné aux **communes de la CCD** la gestion des eaux pluviales sera prise en compte :

- Faire un état des lieux de la gestion des eaux pluviales et des consommations en eau potable des bâtiments à l'échelle de la commune
- Identifier les rejets EP les plus impactant pour les milieux aquatiques (dysfonctionnement des systèmes d'assainissement...)
- Identifier les secteurs où peuvent être envisagés des travaux de déconnexion des infrastructures communales (écoles, bâtiments publics, parking, voiries) des réseaux unitaires
- Rechercher des solutions et des modes de gestion alternatifs (désimperméabilisation, bassins d'infiltration/jardins de pluie/reconnexion avec les zones humides adjacentes)
- Proposer un catalogue de solutions pour la rédaction des documents d'urbanisme (SCoT Dombes et Val de Saône Dombes)

Dans le cadre d'actions Assainissement portées par la **Communautés de Communes Val de Saône Centre et la Communautés de Communes de la Veyle** :

- Désimperméabilisation/déconnexion des réseaux séparatifs de plus de 2000 m<sup>2</sup> (cours d'école, espaces de stationnement, trottoirs et routes...)

### \*Infiltration des Eaux pluviales en milieu rural

Les actions agricoles sont majoritairement portées par la CCD, avec un enjeu fort autour de l'infiltration, en particulier sur la zone préférentielle sur les enjeux quantitatif et qualitatif :

- La mise en place de mesures pérennes pour réduire les risques de pollution de la ressource en eau par le soutien aux prairies permanentes et le soutien à la réduction des intrants chimiques,
- Le diagnostic et la localisation de bandes enherbées à implanter avec les exploitants, selon la sensibilité en termes d'infiltration et de ruissellement vers les milieux aquatiques et la nappe.
- Le développement de l'agriculture biologique dans les zones de sauvegarde.

Le SRDCBS propose également une action sur son périmètre afin de recréer ou densifier la trame turquoise par la plantation de haies, la création ou la restauration de mares en zone agricole, qui contribuent à une meilleure infiltration dans le sol.

### \*Etude sur la ressource en eau

L'étude géophysique qui sera lancée à l'échelle de la nappe des Cailloutis par la CCD sera déterminante en termes de connaissance de l'hydrosystème du territoire. Cette étude globale sera complétée par des études plus spécifiques, en particulier sur les dynamiques entre nappes et rivières, qui sera porté par le SMVV et le SRDCBS.

## 11. Plan de communication et d'animation

Les maîtres d'ouvrage du contrat EC proposent un plan de communication et d'animation mutualisé, à l'échelle du périmètre PTGE, dont les actions sont détaillées dans la fiche-action correspondante présentée en Annexe 3.

Le programme global est piloté par la Communauté de Communes de la Dombes, avec des actions de sensibilisation auprès des scolaires proposées par le SMVV et le SRDCBS et une participation financière de la CCVSC, la CCV et le SEP BDS sur certaines actions mutualisées.

## 12. Mise en regard du plan d'action du PTGE et du contrat Eau-Climat

Sur les 25 actions du PTGE, le contrat Eau-Climat contribue directement à près de 15 actions :

Action PTGE	Action contrat Eau-Climat
FA 0.0 : Pérenniser la gouvernance et l'animation du PTGE	Animation et suivi du plan d'action du PTGE à l'échelle du territoire du contrat Création de l'entente Production des éléments de réflexion pour l'engagement d'un SAGE dès 2029
FA 0.1 : Améliorer la connaissance de l'hydrosystème "Dombes" jusqu'à la réalisation d'une étude volumes prélevables	Etude géophysique de la nappe Etude relations nappes/rivières Identification des données manquantes pour la réalisation d'une étude volume prélevable dès 2029
FA 0.2 : Mieux connaître les zones d'infiltration préférentielle de la nappe et évaluer la pertinence d'y concentrer des moyens	Etude géophysique de la nappe Gestion durable en zone sensible de captage
FA 0.3 : Améliorer la connaissance des prélèvements et des usages	Observatoire
FA 0.4 : Disposer d'un observatoire partagé sur la ressource en eau et les milieux naturels	
FA 1.1 : Améliorer les rendements et sécuriser la distribution d'eau potable sur l'ensemble du territoire du PTGE	Actions du Syndicat des Eaux Bresse Dombes Saône : sécurisation de la ressource en eau et renouvellement de conduites prioritaires

<p>FA 1.3 : S'assurer que les politiques d'accompagnement prennent en compte la question quantitative et qualitative</p> <p>2° Assurer la prise en compte de la question quantitative et qualitative dans le processus d'installation-transmission et dans l'évolution des filières agro-alimentaires</p>	<p>Formations et accompagnement via la plateforme AgroDombes</p>
<p>FA 1.5 : Sensibiliser de façon ludique et pédagogique les habitants aux économies d'eau</p>	<p>Sensibilisation ludique et pédagogique des habitants aux économies d'eau</p> <p>Plan d'animation et de communication</p> <p>Animations en milieu scolaire</p>
<p>FA 1.6 : Appuyer les collectivités, agriculteurs et acteurs économiques pour des actions d'économie d'eau</p>	<p>AMI - Actions de désimperméabilisation en milieu urbain et de récupération des eaux pluviales sur le périmètre du contrat</p>
<p>FA 2.1 : Identifier, préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides</p>	<p>Actions de restaurations de zones humides et plans de gestion des syndicats de rivière</p> <p>Acquisition zone humide de Châtenay</p>
<p>FA 2.2 : Protéger les zones de captage et de résurgence en aval et en côtiers</p>	<p>Gestion durable en zone de captage</p>
<p>FA 2.3 : Préserver et restaurer la fonctionnalité des rivières</p>	<p>Actions de restauration de cours d'eau des Syndicats de Rivières</p>
<p>FA 2.4 : Développer les solutions fondées sur la nature et les infrastructures agroécologiques</p>	<p>Restauration de la trame turquoise (mares et haies) du SRDCBS</p>
<p>FA 3.1 : Renforcer et pérenniser les pratiques agro-écologiques</p>	<p>Dispositif d'essais agronomiques en grande culture sans intrants chimiques</p> <p>Programme de soutien à l'élevage à l'herbe et aux filières de valorisation</p>
<p>FA 3.4 : Freiner l'artificialisation des sols, désimperméabiliser et proposer un habitat adapté</p>	<p>Encourager et accompagner les projets de désimperméabilisation dans les communes volontaires</p> <p>Actions de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation sur certaines communes de la CCVSC</p>

## Le contrat

Il est convenu entre :

- *La Communauté de Communes de la Dombes*, représentée par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *La Communauté de Communes Val de Saône Centre*, représentée par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *La Communauté de Communes de la Veyle*, représentée par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *Le Syndicat Mixte Veyle Vivante*, représenté par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône*, représenté par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *Le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône*, représenté par son Président/sa Présidente, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- *Le Département de l'Ain*, représenté par son Président, Monsieur Jean DEGUERRY, agissant en vertu de la délibération du XXX,  
et,
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée son Directeur Général, Monsieur Nicolas MOURLON, agissant en vertu de la délibération d'application XXX du Conseil d'Administration de l'agence,  
et,
- La Caisse des dépôts et consignations, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Philippe JUSSERAND en sa qualité de directeur régional de la Banque des territoires Auvergne Rhône Alpes,

Les termes du contrat suivant :

### Article 1- Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC), la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV), le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS) vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau.
- Le programme d'actions que la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC), la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV), le Syndicat des Rivières Dombes

Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS) vont engager en vue de répondre aux préconisations du Département.

- Le programme d'actions que la Communauté de Communes de la Dombes (CCD), la Communauté de Communes Val de Saône Centre (CCVSC), la Communauté de Communes de la Veyle (CCV), le Syndicat Mixte Veyle Vivante (SMVV), le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône (SRDCBS) et le Syndicat d'Eau Potable Bresse Dombes Saône (SEP BDS) vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'Etat.

Ainsi que :

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions.
- Les conditions d'attribution des aides financières du Département pour la réalisation de ce programme d'actions.
- Les conditions d'attribution des aides financières de l'Etat pour la réalisation de ce programme d'actions.



## Article 5 – Engagements des signataires

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

### 5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage du contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne

Les maîtres d'ouvrage du contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne s'engagent à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (cf. Annexe 2)

Les maîtres d'ouvrage du contrat Eau-Climat Dombes-Veyle-Chalaronne s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'Agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

### 5.2. Engagement de la structure porteuse

La Communauté de Communes de la Dombes s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.

La Communauté de Communes de la Dombes s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.

### 5.3. Engagement de l'Etat

#### 5.3.a. Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et sous réserve :

- De la confirmation des conditions d'éligibilité ;
- De l'assiette de l'aide déterminée à partir des données techniques du projet ;
- Des coûts plafonds en vigueur ;
- Du respect du calendrier d'engagement des opérations ;
- Du dépôt des demandes d'aides au moins 6 mois avant la date de fin du contrat soit avant le 30 juin 2029.

Le taux affiché au contrat pour l'accompagnement des projets « Milieux » est indicatif. Il sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

L'engagement financier de l'Agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aide de 10 009 853 €.

Type d'aide	Nbre actions	Montant actions	Aides AERMC
Aide classique	52	20,020,300 €	9,046,853 €
Aide solidarité	-	- €	- €
Aide spécifique	8	8,729,000 €	963,000 €
<b>Total AERMC</b>	<b>60</b>	<b>28,749,300 €</b>	<b>10,009,853 €</b>

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

### 5.3.b. Autres engagements de l'Etat

Ce contrat contribue à la planification écologique de l'État. L'État s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant au CRTE de la CCD en date du 14/12/2021 et au CRTE de la CCVSC en date du 30/08/2021.

### 5.4. Engagement du Département de l'Ain

Au nom de la solidarité territoriale, le Département de l'Ain porte une politique volontariste dans le domaine de l'eau et la lutte contre les pollutions domestiques en contribuant aux actions dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, à l'alimentation en eau potable, et la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

En 2022, l'Assemblée départementale fait de la ressource en eau une des 6 priorités de son mandat. Avec cette priorité, le Département renforce son action notamment sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau dans une volonté d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.

Le Département de l'Ain s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2025-2029, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Département de l'Ain figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés feront l'objet de votes en session (pour le volet « eau » des Pactes de Territoire, après arbitrages des Conseillers départementaux) et en commission permanente du Conseil départemental, en fonction des contraintes budgétaires du moment.

Le Département s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

## 5.5. Engagement de la Banque des territoires

La Banque des Territoires s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce Contrat Eau et Climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir ([www.aquagir.fr](http://www.aquagir.fr)).

Les maîtres d'ouvrage, signataires du Contrat Eau et Climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires à l'adresse suivante : Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires ou contacter le représentant de la Banque des territoires.

## Article 6- Modalités de pilotage/suivi/évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties instance de gouvernance et structure porteuse.

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

L'engagement de l'Agence de l'eau est lié à la réalisation, par la structure porteuse :

- D'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- D'un bilan d'évaluation en fin de contrat.

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- Bilan financier ;
- Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat) ;
- Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC) ;
- Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance.

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

## Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'Agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

## Signataires

A XXX, le hh/mm/2026

<b>La/Le Préfet(e)du XXX</b> Madame/ Monsieur XXX	
<b>Le Président du Département de l'Ain</b> Monsieur Jean DEGUERRY	<b>Le Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</b> Monsieur Nicolas MOURLON
<b>Le Président/La Présidente De la Communauté de Communes de la Dombes</b>	<b>Le Président/La Présidente De la Communauté de Communes Val de Saône Centre</b>
<b>Le Président/La Présidente De la Communauté de Communes de la Veyle</b>	<b>Le Président/La Présidente Du Syndicat Mixte Veyle Vivante</b>

<b>Le Président/La Présidente Du Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne Bords de Saône</b>	<b>Le Président/La Présidente Du Syndicat D'Eau Potable Bresse Dombes Saône</b>
<b>Pour la Banque des Territoires Le Directeur Régional Monsieur Philippe JUSSERAND</b>	

## Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat

Principaux enjeux identifiés sur le territoire				Réponse du contrat aux enjeux		
Volet	Thèmes du contrat	Enjeux SDAGE, actions PAOT (version 2024) et autres enjeux territorialisés	Défi territorialisés à relever au regard du PBACC	Actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	Actions Contrat Eau-Climat Dombes - Veyle - Chalaronne
MIA	Cours d'eau : continuité biologique et transit sédimentaire	26 ouvrages ROE à remettre en continuité dont 2 par suppression de l'ouvrage, 20 par aménagement et 4 indéterminés		10 ouvrages remis en continuité : Grande Veyle ROE46630 effacement ; Renon ROE46722 liste 2 effacement ; Veyle ROE41583 effacement ; 5 seuils consécutifs arasés sur le Relevant + rampe : ROE 64284 à ROE 64288 ; Catonne au droit de la STEP ROE119742 équipement en pieux ; Catonne vanne clapet automatisée à Guérens ROE27768 (notée ROE119744 dans le PDM) équipement	Partiellement	6 ouvrages déjà remis en continuité : ROE77816 - ROE46813 - ROE55443 - ROE46807 - ROE119743 - ROE119744 Il restera 10 ouvrages à mettre en continuité
MIA	Cours d'eau : dégradation morphologique	4 études de faisabilité à réaliser, 14 travaux de restauration morphologique et 3 opérations de mise en défens		<b>SRDCBS</b> : Restauration low tech et diversification des habitats + aménagement de petits seuils de la Mâtre et réinjection de matériaux alluvionnaires <b>SRDCBS</b> : Restauration morphologique R3 de la Chalaronne sur 300 m à Saint Didier sur Chalaronne et Thoissey (non programmée au PDM) <b>SRDCBS</b> : Mise en oeuvre des clôtures, abreuvoirs et passages aménagés pour limiter les accès aux cours d'eau <b>SRDCBS</b> : Restaurations localisées de l'EBF et redynamisation sédimentaire de la Chalaronne <b>SRDCBS</b> : Etude de faisabilité de la désimperméabilisation d'un tronçon de la Chalaronne à Châtillon sur Chalaronne <b>SMV</b> : Actions de renaturation de cours d'eau (Grande Veyle en amont de Pont de Veyle ; Renon à Vonnas ; confluence Veyle-Irance à Méziérier) <b>SMV</b> : Reméandrage de l'Ètre à l'amont de sa confluence avec la Veyle <b>SMV</b> : Restauration du bief des Poches au droit du lotissement du Val Roman à Servas <b>CCD</b> : étude BV Sereine (reprise par contrat 3CM)	Partiellement	Restera à faire post contrat CEC : <b>Chalaronne</b> : Etude de faisabilité de la restauration du lit du Rougeat à Fareins (Château de Fléchères et avant la confluence avec la Saône) Etude de faisabilité de la suppression du seuil de la Ferrières à Messimy/Saône (ROE125739) Restauration de la morphologie et de la continuité du Vernisson (Payon) entre la D7 et sa confluence avec la Chalaronne Restauration de la morphologie et de la continuité du Vernisson (Payon) entre la D7 et sa confluence avec la Chalaronne <b>Veyle</b> : Restauration morphologique de la Veyle entre le déversoir de la gravière de Saint-Denis et le moulin Chamambard Restauration classique sur le Renon aval à hauteur du moulin Champagne Vonnas (ROE46722) en lien avec la restauration de la continuité Restauration classique sur le Renon aval à hauteur du moulin Buret (ROE46726) en lien avec la restauration de la continuité Renaturation du seuil du moulin du Roy (300 ml) à Lent, en lien avec la restauration de la continuité Restauration de la Veyle en amont de la dérivation de la gravière et aménagement des zones humides à Buellas
MIA	Biodiversité	Etudier ou restaurer la trame turquoise SDAGE : NB Sites Natura 2000 à préserver		Actions trame turquoise Actions Natura 2000	Oui	
MIA	Zones humides	<b>SMV</b> : MIA 0602 restauration du marais de Vial MIA 0602 restauration du marais des Molières MIA 0602 restauration de prairies naturelles inondables avec utilisation de semences locales MIA0601 projet de restauration et de valorisation de ZHIées aux résurgences de la Veyle moyenne MIA 0602 valorisation des prairies naturelles sur l'espace de mobilité de l'Irance MIA 0601 acquisition de prairies naturelles sur l'espace de mobilité de l'Irance	Territoire cible pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides (défi 15) : SSBV Veyle, Chalaronne, Sereine-Cottey, Morbier Formans, Basse Vallée de l'Ain	<b>SRDCBS</b> : Porté à connaissance du PGZSH Chalaronne <b>SRDCBS</b> : Restauration de zones humides prioritaires : réalisation de 6 nouveaux plans de gestion de ZH et travaux <b>SMV</b> : Plan de gestion du Marais de Vial <b>SMV</b> : Plan de gestion des marais des Molières et du Vernay <b>SMV</b> : Mise en oeuvre des opérations de restauration de milieux ouverts du PG du Marais de Lent <b>SMV</b> : Identification, diagnostic et restauration des zones de résurgences secondaires de la nappe des cailloutis <b>SMV et SRDCBS</b> : Caractérisation écologique et agronomique des prairies de lit majeur de la Veyle aval en vue de leur préservation - extension de la filière "semences prairiales" <b>SMV et SRDCBS</b> : Etude des relations nappes-rivière au droit du périmètre de recharge supposé de la nappe des cailloutis de la Dombes et mise en oeuvre de ZTHA <b>CCD</b> : Acquisition zone humide à Châtenay	Oui	Réalisation à 100% du PAOT
MIA	Lien entre gestion des milieux aquatiques et inondation		Territoire cible pour démarche PEP / PAPI (défi 24) : SSBV Veyle et Morbier Formans	<b>SMV</b> : Double objectif PI/restauration de l'action " PDM Renaturation de la confluence Veyle-Irance à Méziérier"	Partiellement	
RES	Déséquilibre quantitatif	SDAGE : Etat d'équilibre fragile pour la nappe des cailloutis de la Dombes (FRDG177) PAOT RES0303 : renforcement du suivi quantitatif de la nappe PAOT RES0303 : Etude bilan Besoins/Ressource en vue PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050  DR11362-ruisseau l'appéum - RES1001 - Réviser l'ensemble des autorisations de prélèvement sur le bassin versant de l'Appéum hors PGRE	Territoire cible PTGE (défi 9) : S SSBV concernés (Veyle, Chalaronne, Sereine-Cottey, Morbier Formans, Basse Vallée de l'Ain)	<b>CCD</b> : Etude géophysique de la nappe des Cailloutis <b>SRDCBS / SMV</b> : Etude des relations nappes-rivière (périmètre de recharge supposé de la nappe des Cailloutis) <b>SEP BDS</b> : économies d'eau par amélioration des rendements consécutive au renouvellement dse canalisation fuyardes <b>CCV, CCD, CCVSC, SEPBDS</b> : Actions de sensibilisation sur la sobriété <b>CCD</b> : AMI à destination des communes <b>CCD</b> : Gestion durable de l'agriculture en zone de sauvegarde de la ressource en eau et sur la zone préférentielle de recharge de la nappe des cailloutis <b>CCD</b> : AMI Sobriété et actions de désimperméabilisation en milieu urbain et de récupération des eaux pluviales	Partiellement	Pas de révision des autorisations de prélèvement sur l'Appéum
RES	Captages dont captages prioritaires	<b>Ressources stratégiques</b> : masses d'eau, désignées dans le SDAGE comme présentant un fort enjeu pour l'eau potable pour le futur. •FRDG361 : Alluvions de la Saône entre le seuil de Tournus et le confluent avec le Rhône, •FRDG177 : Formations plio-quaternaires et morainiques de la Dombes,  Aucun captage prioritaire sur le territoire du contrat  <b>SEP BDS</b> : captage de Challes à St Didier sur Chalaronne (service Veyle Chalaronne) captage de Monthieux (service Dombes Saône) captage des Atezets à SULIGNAT (service Renon Veyle) captage des Longes à SULIGNAT (service Renon Veyle) captage de la chapelle du Chatelard (service Renon Chalaronne) captage de Guereins (service Montmerle et environs)  captage de ST Didier sur Chalaronne captage de Versailleux		<b>Ressources stratégiques</b> :  <b>SEP BDS</b> : Connaissance - Ressource stratégique Thoissey-Guereins étude de caractérisation et connaissance de la ressource stratégique  <b>Captages</b> :  <b>CCVSC</b> : Aménagements pour la sécurisation de la gestion des eaux pluviales du Parc Actival (Saint-Didier) - captage de Challes (non prioritaire)  <b>CCD</b> : Gestion durable en zones sensibles de captage et d'infiltration voir volet urbanisme - PLU - SCOT	Partiellement	<b>Ressources stratégiques : 100%</b>  <b>Captages : RAS</b>
SUB	Substances dangereuses (origine agricole, domestique, industrielle)	Le PAOT contient 5 actions déclinant les mesures de type Industrie (IND) du PDM, dont 3 actions de connaissance pour déterminer l'origine du rejet		<b>SEP BDS</b> : Ressource Guereins : Non-conformité PFAS <b>SEP BDS</b> : Actions de sécurisation de la ressource en eau : Ressources de Challes (service Veyle Chalaronne) : protection du champ captant par l'interdiction des phytosanitaires dans le Périmètre de Protection Rapproché	Oui	
POL	Réseaux	BV Chalaronne : 7 systèmes d'assainissement visés pour l'amélioration de la collecte par temps de pluie BV Veyle : 11 systèmes d'assainissement visés pour l'amélioration de la collecte par temps de pluie		<b>CCVSC</b> : amélioration de la collecte à Saint-Didier-sur-Chalaronne, Thoissey, Montceaux  <b>CCV</b> : amélioration de la collecte de Saint-Cyr-sur-Menthon	Partiellement	<b>Ce qu'il restera à faire post contrat CEC</b> :  <b>CCVDSC</b> : Améliorer la collecte de Chaleins <b>CCV</b> : Améliorer la collecte de Servas  <b>Compétences communales</b> : Améliorer la collecte de Chaleins Améliorer la collecte de Châtillon sur Chalaronne Améliorer la collecte de Villard les Dombes Améliorer la collecte de St Marcel Améliorer la collecte de St André de Corcy
POL	STEP	BV Chalaronne : 4 STEP inscrites au PAOT (ASS0402 ou ASS0502) BV Veyle : 8 STEP inscrites au PAOT (ASS0402 ou ASS0502)		<b>CCVSC</b> : Transfert des effluents de la commune de Saint-Etienne-sur-Chalaronne vers la STEP de Mogneneins (remise en état du site) <b>CCV</b> : reconstruction de la STEU Laiz - Pont de Veyle <b>CCV</b> : reconstruction de St Julien sur Veyle <b>CCV</b> : reconstruction de la STEU Biziat Chef lieu	Partiellement	<b>Ce qu'il restera à faire post contrat CEC</b> :  <b>CCVDSC</b> : renforcer le traitement de la step de Chaleins <b>CCV</b> : reconstruire la step de Mezeriat Covettes <b>CCV</b> : reconstruire la step de Biziat Rétiassing  <b>Compétences communales</b> : Renforcer le traitement de la step de Chaneins

POL	Gestion pluvial	-	Territoire cible Infiltration de l'eau (défis 19 & 20) : SSBV Veyle et Chalaronne	<p><b>CCD</b> : Etude hydrogéologique poussée à l'échelle de la nappe des cailloutis de la Dombes</p> <p><b>CCD</b> : AMI destiné aux communes de la CCD pour la gestion des eaux pluviales et accompagnement des communes sur des projets ambitieux de désimperméabilisation/déconnection</p> <p><b>CCVSC et CCV</b> : Enveloppe prévisionnelle globale pour projets communaux de désimperméabilisation et accompagnement des communes sur des projets ambitieux de désimperméabilisation/déconnection</p> <p><b>SMVV et SRDCBS</b> : Etude des relations nappes-rivière au droit du périmètre de recharge supposé de la nappe des cailloutis de la Dombes (action commune avec le SMVV), et mise en oeuvre de ZTHA pour favoriser l'infiltration</p>	Oui	
POL	Eutrophisation	SDAGE : 14 ME sensibles à l'eutrophisation (liste 5B-A) ; 2 sur le BV Chalaronne et 12 sur le BV Veyle	Territoire cible pour études de flux de pollution admissible (défi 23) : SSBV Veyle, Chalaronne, Sereine-Cottey, Morbier Formans	<p><b>CCD</b> : Dispositif d'essais agronomiques en grande culture sans intrants chimiques (FRDR577a)</p> <p><b>CCD</b> : Programme de soutien à l'élevage à l'herbe et aux filières de valorisation (FRDR577a)</p> <p><b>CCD</b> : Gestion durable de l'agriculture en zone de sauvegarde de la ressource en eau et sur la zone préférentielle de recharge de la nappe des cailloutis (FRDR577a)</p> <p><b>CCVSC</b> : Réhabilitation/Renouvellement de collecteurs sur les communes de St Didier sur Chalaronne et Thoissey (FRDR577b)</p> <p><b>SMVV</b> : Caractérisation écologique et agronomique des prairies du Val de Saône - Extension de la filière "semences prairiales" (FRDR581)</p> <p><b>CCV</b> : Saint-Cyr sur menthon amélioration de la collecte (FRDR10343)</p>		
POL	Pollution agricole	Quasiment toutes les masses d'eau du territoire sont concernées par des pressions pesticides et nutriments		<p><b>CCD</b> : Dispositif d'essais agronomiques en grande culture sans intrants chimiques (AgroDombes)</p> <p><b>CCD</b> : Programme de soutien à l'élevage à l'herbe et aux filières de valorisation</p> <p><b>CCD</b> : Aide à l'installation d'agriculteurs en agroécologie : création d'espaces-tests (ferme du Plantay)</p> <p><b>SMVV</b> : Caractérisation écologique et agronomique des prairies du lit majeur de la Veyle</p> <p><b>SRDCBS</b> : Caractérisation écologique et agronomique des prairies du Val de Saône</p>	Partiellement	
SUIV	Suivi et connaissance de la ressource en eau	PBACC Défi 29 : observatoire		<p><b>CCD</b> : Observatoire - création d'un système d'information géographique sur la ressource en eau, les zones humides et les eaux de surface (rivières, étangs)</p> <p><b>SEP BDS</b> : Ressources Stratégique de Thoissey - Guéreins : étude de caractérisation et connaissance de la ressource stratégique</p>	Oui	
ANIM	Animation et plan de communication			<p><b>CCD</b> : sentier de découverte des milieux humides de la Dombes</p> <p><b>CCD</b> : Sensibilisation ludique et pédagogique des habitants autour des économies d'eau</p> <p><b>CCVSC</b> : Sensibilisation grand public</p> <p><b>SRDCBS</b> : Plan de communication et d'éducation à l'environnement</p> <p><b>SMVV</b> : Sensibilisation du public scolaire aux milieux aquatiques et zones humides de la Vallée de la Veyle</p> <p><b>SMVV</b> : Création et animation d'un circuit de découverte des milieux aquatiques et humides sur le secteur de Polliat</p>	Oui	
TSV	Transversal	Transversal		<p>Stratégie de sobriété</p> <p>Plan de communication</p> <p>Stratégie agricoles de maintien et d'extension des filières animales avec prairies de fauche</p>	Oui	

## Annexe 2 : Programme d'actions – Tableau récapitulatif financier

Volet	Enjeu	Action	Sous-action	Code Action	Nbre actions	Libellé action (maxi 200 caractères)	Maître d'ouvrage	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/non)	PBACC (détail)	Contribution au 466 PBACC	Unité du 466	Agence de l'eau						Département 01			Financier 2		Autre(s) Financier(s) Public		Total Aide publique		Financier(s) privé(s)		Maître d'ouvrage		
														Indicateur assiette	Unité assiette	%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Assiette	Aide F1	%	Assiette	Aide F2	%	Région / Etat	% (coût réel)	Aide publique		%	Aide Privés
RES	SUIV	1	a	RES-SUIV-1a	1	Observatoire (dépense investissement) : création d'un système d'information géographique sur la ressource en eau, les ZN, les eaux de surface (prélevés, étangs), les prélèvements et le drainage	CCD	2026	83 500 €	non	Déf 29_Developper les observatoires d'évolution des milieux		Mise en service de tout		70%	83 500 €	58 450 €	21	Aide classique	0%		- €		- €	- €	70%	58 450 €		- €	30%	25 050 €		
RES	ANIM	1	b	RES-ANIM-1b	1	Animation et suivi du plan d'actions du PTGE : observatoire, suivi étude nappes, organisation de la sensibilisation aux économies d'eau	CCD	2026	205 000 €	oui	Déf 27_Mettre en place dans chaque bassin versant une instance de concertation multiusagers		Actions mise en œuvre	Nbre	70%	205 000 €	143 500 €	21	Aide classique	0%		- €		- €	- €	70%	143 500 €		- €	30%	61 500 €		
RES	ETUD	1	a	RES-ETUD-1a	1	Etude hydrogéologique poussée à l'échelle de la nappe des calillouts de la Dombes	CCD	2027	900 000 €	oui	Déf 9_Cible PTGE		Zones d'attribution préférentielles	Nbre	70%	900 000 €	630 000 €	21	Aide classique	10%	90 000 €			- €	- €	- €	80%	720 000 €		- €	20%	180 000 €	
POL	AGRI	1	a	POL-AGRI-1a	1	Dispositif d'essais agronomiques en grande culture sans intrants chimiques (AgroDombes) - Dépenses Investissement et fonctionnement	CCD	2026	224 500 €	oui			Surface agricole ayant adoptée de nouvelles pratiques de production	Ha	70%	224 500 €	157 150 €	18	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	70%	157 150 €		- €	30%	87 350 €	
POL	AGRI	2	a	POL-AGRI-2a	1	Programme de soutien à l'élevage à l'herbe et aux filières de valorisation	CCD	2027	83 500 €	oui	Déf 19_Accompagner 30 filières agricoles locales (pratiques agronomiques de rétention de l'eau dans le sol et de réduction de la consommation de l'eau)		Surface de prairies intégrées dans un système de valorisation	Ha	70%	83 500 €	58 450 €	18	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	70%	58 450 €		- €	30%	25 050 €	
POL	AGRI	3	a	POL-AGRI-3a	1	Gestion durable de l'agriculture en zone de sauvegarde de la ressource en eau et sur la zone préférentielle de recharge de la nappe des calillouts	CCD	2027	198 000 €	oui			Zones sensibles de captage et d'attribution préservées	Ha	70%	198 000 €	76 300 €	18	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	39%	76 300 €		- €	61%	121 700 €	
POL	AGRI	4	a	POL-AGRI-4a	1	Aide à l'installation d'agriculteurs en agroécologie : création d'une ferme-test au Plantay	CCD	2027	139 000 €	non			Installations en AB après test	Nbre					action non éligible	0%		- €		- €	- €	- €	0%	- €		- €	100%	139 000 €	
MIA	COM	1	a	MIA-COM-1a	1	Sentiers de découverte des milieux humides de la Dombes (Le Plantay)	CCD	2027	430 000 €	non			Visiteurs sensibilisés	Nbre	13%	430 000 €	56 000 €	24	Aide spécifique	A déterminer				- €	- €	- €	13%	56 000 €		- €	87%	374 000 €	
RES	COM	1	a	RES-COM-1a	1	Sensibilisation ludique et pédagogique des habitants autour des économies d'eau - Dépenses investissement et animation	CCD	2026-2029	289 000 €	non			Habitants sensibilisés	Nbre	70%	289 000 €	202 300 €	21	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	70%	202 300 €		- €	30%	86 700 €	
RES	COM	2	a	RES-COM-2a	1	Animation scolaire - PTGE	CCD	2026-2029	54 000 €	non			Scolaires	Nbre	70%	54 000 €	37 800 €	34	Aide classique	10% (si collèges)	5 400 €			- €	- €	- €	80%	43 200 €		- €	20%	10 800 €	
POL	PLUV	1	a	POL-PLUV-1a	1	AMI Sobriété et actions de désimperméabilisation en milieu urbain et de récupération des eaux pluviales - Dépenses d'animation	CCD	2027	245 000 €	non			plans actions	Nbre	50%	245 000 €	122 500 €	16	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	50%	122 500 €		- €	50%	122 500 €	
MIA	ETUD	1	a	MIA-ETUD-1a	1	Acquisition foncière Zone Humide Châtenay - Dépenses investissement	CCD	2026	347 000 €	non				35	Ha	80%	347 000 €	277 600 €	24	Aide classique	/			- €	- €	- €	80%	277 600 €		- €	20%	69 400 €	
POL	ASS	1	a	POL-ASS-1a	1	Rehabilitation/renouvellement de collecteurs sur les communes de St Didier sur Charalonne et Thoisysey	CCVSC	2026	380 000 €	oui				780	ML	50%	374 400 €	187 200 €	12	Aide classique	8%	29 900 €			- €	- €	57%	217 100 €		- €	43%	162 900 €	
POL	ASS	2	a	POL-ASS-2a	1	Transfert des effluents de la commune de St Etienne sur Charalonne (PDM 2028-2032) vers la STEP de Mognenais	CCVSC	2026	1 900 000 €	oui				4280	ML				Action financée hors contrat	11%	214 000 €			- €	- €	- €	11%	214 000 €		- €	89%	1 686 000 €	
POL	ASS	3	a	POL-ASS-3a	1	Réhausse de lame déversante de ZDO sur Thoisysey et St Didier sur Charalonne - Reprise de la conduite de surverse du trop-plein du PR général de Thoisysey SUR 40 ML	CCVSC	2027	80 000 €	oui				40	ML	50%	80 000 €	40 000 €	12	Aide classique	A déterminer			- €	- €	- €	50%	40 000 €		- €	50%	40 000 €	
POL	ASS	4	a	POL-ASS-4a	1	Mise en place d'un bassin d'orage au niveau du PR général de Thoisysey	CCVSC	2027	2 200 000 €	oui				1400	m³	50%	1 680 000 €	840 000 €	12	Aide classique	3%		60 000 €			- €	- €	41%	800 000 €		- €	59%	1 300 000 €
POL	ASS	5	a	POL-ASS-5a	1	Mise en séparatif de réseaux sur les communes de Thoisysey et St Didier sur Charalonne avec étude de gestion intégrée des eaux pluviales	CCVSC	2028	950 000 €	oui	Déf 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	1330	ml	1330	ML	50%	638 400 €	319 200 €	12	Aide classique	7%	66 500 €			- €	- €	- €	41%	385 700 €		- €	59%	564 300 €
POL	ASS	6	a	POL-ASS-6a	1	Mise en séparatif des réseaux au bourg et lotissement Les Rousses sur la commune de Montceaux	CCVSC	2028	1 450 000 €	oui				2042	ML	50%	980 160 €	490 080 €	12	Aide classique	7%	102 100 €			- €	- €	- €	41%	592 180 €		- €	59%	857 820 €
POL	ASS	7	a	POL-ASS-7a	1	Gestion des eaux pluviales du Parc d'activités Actuel (Saint-Didier-sur-Charalonne) pour écouler le captage AEP de Challes (DUP) - 1455 m³ ESR, 1430 ml de réseaux, PR	CCVSC	2026	1 930 000 €	non				1455	m³	13%	1 930 000 €	250 000 €	12	Aide spécifique	AD			- €	- €	- €	13%	250 000 €		- €	87%	1 680 000 €	
RES	ECO	1	a	RES-ECO-1a	1	Sensibilisation ludique et pédagogique autour des économies d'eau (événements sensibilisation grand public + aide à l'achat de cuves + communication...) - mutualisation avec la CCDDMBES	CCVSC	2026-2029	12 000 €	non			Une conférence et un atelier / an + nombre de participants par événements, aide à l'achat de 13 cuves/rin	Nbre	50%	12 000 €	6 000 €	21	Aide classique	0%		- €		- €	- €	- €	50%	6 000 €		- €	50%	6 000 €	
POL	PLUV	2	a	POL-PLUV-2a	1	Travaux des communes de la CCVSC : désimperméabilisation/déconnexion des réseaux séparatifs < 2000 m² (cours d'école, parking, trottoirs et routes...)	Communes à déterminer	2026-2029	300 000 €	non				3400	m²	50%	300 000 €	150 000 €	16	Aide spécifique	0%		- €		- €	- €	- €	50%	150 000 €		- €	50%	150 000 €
MIA	MAH	1	a	MIA-MAH-1a	1	PDM Restauration de la continuité écologique du relevant au niveau de la confluence Relevant Charalonne. 5 seuils consécutifs arasés sur le Relevant + rampe : ROE 64284 à ROE 64288	SRDCBS	2027	240 000 €	oui	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	90	ML	90	ML	50%	240 000 €	120 000 €	24	Aide classique	20%	48 000 €			- €	- €	- €	70%	168 000 €		- €	30%	72 000 €
MIA	ETUD	2	a	MIA-ETUD-2a	1	Etude de faisabilité de la désimperméabilisation d'un tronçon de la Charalonne du pont de la Rue Pasteur au pont de la rue Pierre Jéme (Châtillon sur Charalonne)	SRDCBS	2026	20 000 €	non				100	ML	60%	20 000 €	12 000 €	24	Aide classique	20%	4 000 €			- €	- €	- €	80%	16 000 €		- €	20%	4 000 €
MIA	MAH	2	a	MIA-MAH-2a	1	PDM Restauration de la continuité écologique de la Calonne au niveau du centre bourg de Guérens ROE27768 (noté ROE19744 dans le PDM) sur la base de l'étude de faisabilité faite en 2024	SRDCBS	2028	180 000 €	oui	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	50	ML	50	ML	50%	180 000 €	90 000 €	24	Aide classique	20%	36 000 €			- €	- €	- €	70%	126 000 €		- €	30%	54 000 €
MIA	MAH	3	a	MIA-MAH-3a	1	PDM Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de la STEP de Guérens sur la Calonne ROE119742	SRDCBS	2026	200 100 €	oui	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	300	ML	50	ML	50%	200 100 €	100 050 €	24	Aide classique	20%	40 020 €			- €	- €	- €	70%	140 070 €		- €	30%	60 030 €
MIA	MAH	4	a	MIA-MAH-4a	1	PDM Diversification des habitats et aménagement des petits seuils de la Mère présents sur son cours médian en lien avec les usagers	SRDCBS	2028	80 000 €	oui	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	300	ML	300	ML	50%	80 000 €	40 000 €	24	Aide classique	20%	16 000 €			- €	- €	- €	70%	56 000 €		- €	30%	24 000 €
MIA	MAH	5	a	MIA-MAH-5a	1	Arasement d'une ancienne digue et restauration morphologique de la Charalonne au lieu dit Prés du Pont à Thoisysey et St Didier sur Charalonne (avant camping)	SRDCBS	2029	540 000 €	non	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	1	Ha	300	ML	50%	540 000 €	270 000 €	24	Aide classique	20%	108 000 €			- €	- €	- €	70%	378 000 €		- €	30%	162 000 €
MIA	MAH	6	a	MIA-MAH-6a	1	Restauration de la trame turquoise (50 mares et 4 km de haies)	SRDCBS	2026	190 000 €	non	Déf 16_Mettre en place 3 000 m de haies	4000	ml	4000	ml	60%	190 000 €	114 000 €	24	Aide classique	20%	38 000 €			- €	- €	- €	80%	152 000 €		- €	20%	38 000 €
MIA	MAH	7	a	MIA-MAH-7a	1	Restauration de zones humides prioritaires : réalisation de 6 nouveaux plans de gestion de ZH ; réalisation de travaux à définir	SRDCBS	2027	200 000 €	non	Déf 12_Restaureur ou préserver 20000 ha de zones humides	1000	ml	150	Ha	60%	200 000 €	120 000 €	24	Aide classique	20%	40 000 €			- €	- €	- €	80%	160 000 €		- €	20%	40 000 €
MIA	MAH	8	a	MIA-MAH-8a	1	Restaurations localisées de l'EBF et redynamisation sédimentaire de la Charalonne	SRDCBS	2026	170 000 €	non	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	700	ML	1	Ha	50%	170 000 €	85 000 €	24	Aide classique	20%	34 000 €			- €	- €	- €	70%	119 000 €		- €	30%	51 000 €
MIA	MAH	9	a	MIA-MAH-9a	1	Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (déclinaison PDG 2024-2030)	SRDCBS	2026	80 000 €	non				600	ml	50%	80 000 €	40 000 €	24	Aide classique	20%	16 000 €			- €	- €	- €	70%	56 000 €		- €	30%	24 000 €
RES	ETUD	2	a	RES-ETUD-2a	1	Etude des relations nappes-rivière au droit du périmètre de recharge supposé de la nappe des calillouts de la Dombes, restauration de ZH et création de ZTHA pour favoriser l'infiltration	SRDCBS	2027	80 000 €	non	Déf 12_Restaureur ou préserver 20000 ha de zones humides	450	ml	450	ml	50%	80 000 €	40 000 €	24	Aide classique	20%	16 000 €			- €	- €	- €	70%	56 000 €		- €	30%	24 000 €
MIA	MAH	10	a	MIA-MAH-10a	1	PDM mise en défens (Appelium à tranchelets, Relevant à la Petite Bedyère, Charalonne à la Chapelle du Chatelard et autres ZH prioritaires) : clôtures, abreuvoirs, passages aménagés	SRDCBS	2028	90 000 €	oui				50%	90 000 €	45 000 €	24	Aide classique	20%	18 000 €			- €	- €	- €	- €	70%	63 000 €		- €	30%	27 000 €	
MIA	COM	2	a	MIA-COM-2a	1	Scolaires : Plan de communication et d'éducation à l'environnement	SRDCBS	2026	80 000 €	non				70%	80 000 €	56 000 €	34	Aide classique	10% si collèges	8 000 €			- €	- €	- €	- €	80%	64 000 €		- €	20%	16 000 €	
MIA	ANIM	1	a	MIA-ANIM-1a	1	Porté à connaissance du PGSDZ	SRDCBS	2026	8 000 €	oui	Déf 15_Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides								Action financée hors contrat					- €	- €	- €	0%	- €		- €	100%	8 000 €	
MIA	ETUD	3	a	MIA-ETUD-3a	1	Caractérisation écologique et agronomique des prairies du Val de Saône - Extension de la filière "semences prairiales" mise en place par le SMVV	SRDCBS	2027	80 000 €	non				50%	80 000 €	40 000 €	18	Aide classique	20%	16 000 €			- €	- €	- €	70%	56 000 €		- €	30%	24 000 €		
MIA	MAH	11	a	MIA-MAH-11a	1	PDM Renaturation de la grande Veyle à l'amont de Pont-de-Veyle	SMVV	2026	450 000 €	oui	Déf 11_Restaureur 500 km de cours d'eau	900	ML	900	ML	50%	450 0																



## Annexe 3

### Plan de communication et d'animation mutualisé

Identification de l'action		
Volet	RES	Ressources
Thème	COM	Communication et sensibilisation
Action		9a 10a 42a 55a 60a
Sous action		
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Code complet MIA-COM-1a, RES-COM-1a, RES-COM-2a, MIA-COM-2a, MIA-COM-3a, TSV-COM-1a</b>	<b>Sensibilisation ludique et pédagogique des habitants autour des économies d'eau</b>

ENJEUX		
PDM 2022-2027	<i>Non</i>	RES0303 Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau RES0303 Etude bilan Besoins/Ressource en vue PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050 RES0303 Renforcement du suivi quantitatif de la nappe
PBACC	<i>Oui</i>	Défi n°6 : ENGAGER LA MOITIE DES EPCI DU BASSIN DANS DES DEMARCHES D'ACCOMPAGNEMENT DES INSTALLATIONS ECONOMES EN EAU AUPRES DES MENAGES
Autres	<i>Oui</i>	PTGE

Détail de l'action		
<b>Maître d'ouvrage</b>	<i>Code</i>	<i>Communauté de Communes de la Dombes</i>
<b>Localisation de l'action</b>	<i>Code ME si concernée</i>	<i>Périmètre du contrat</i>
<b>Descriptif sommaire</b>	<p>Les signataires du contrat, au titre de l'animation du PTGE, souhaitent accompagner les communes et les habitants sur les thématiques de la sobriété et des économies d'eau à travers des actions partenariales en lien notamment avec l'ALEC 01 et le syndicat d'eau potable. L'objectif est de proposer des actions de sensibilisation dans les écoles et collèges du territoire, ainsi que des évènements et de la communication grand public afin de mieux faire connaître les enjeux autour de la préservation des ressources naturelles, dans un contexte où les restrictions d'eau se multiplient et questionnent les usagers. Le message général vise à partager le diagnostic, parfois complexe à comprendre, et à proposer des solutions allant vers plus de sobriété.</p> <p>L'action se déploie sur le territoire des EPCI partenaires.</p>	
<b>Indicateur Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions réalisées</li> <li>- Nombre de participants</li> </ul>	



	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquettes, jeux sur la gestion de l'eau en Dombes</li> <li>- Vidéos de présentation du fonctionnement de l'hydrosystème</li> </ul>	10 000 €
<b>Opération 6 : animation grand public</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 conférences grand public, conférencier scientifique national + animation d'un débat</li> <li>- Ateliers grand public sur la gestion de l'eau au jardin et dans l'habitation (bonnes pratiques, formation à l'installation de dispositif d'économie et recherche de fuites...)</li> </ul>	<b>6000 €</b> <b>+ 2 500 € de participation CCVSC</b>  <b>10 000 € + 3 000 € de participation CCVSC</b>
<b>Opération 7 : Petit équipement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement de 200 récupérateurs d'eau par an sur les périmètres de la CCD et de la CCVSC et de petits matériels d'économie d'eau distribués lors d'événements</li> </ul>	20 000 € par an x3 : <b>60 000 € + 6 000 € de participation CCVSC (pour aide à l'achat de 13 cuves)</b>
<b>Opération 8 : Sensibilisation sur factures d'eau</b>	Action concertée avec les syndicats d'eau potable pour réduire les consommations d'eau dans le foyer avec des données chiffrées (ex : à envoyer avec les factures d'eau)	Diffusion des supports d'information et de sensibilisation à tous les abonnés <b>10 000 €</b>

Plan de financement prévisionnel				
Opération	Financier	Coût	Taux Sub	Montant aide
Plan de communication et d'animation global	<i>AE RMC</i>	355 000 €	70 %	248 500 €
	<i>EPCI</i>		30 %	106 500 €